



1

Pourquoi l'avis d'un ABF pour une isolation thermique par l'extérieur (ITE) ?

Les ITE sont sujet de désordres dans les centres ruraux ou périurbains et **dépendent fortement de la qualité d'exécution**. Mal maîtrisées, elles produisent des maisons grossièrement recouvertes de 15 à 30cm de matière isolante enduite qui **font perdre leurs proportions et leur authenticité au bâti**.

2

Dans quel cas l'ITE est contre-indiquée ?

L'isolation extérieure est **contre-indiquée sur des façades riches en décor et moulures**, présentant des avant-corps, des saillis ou des éléments courbes (balcon, loggia) caractéristiques d'une architecture. Elle n'est pas appropriée lorsqu'elle fait disparaître des encadrements soignés, un soubassement marqué ou des éléments fins comme les pans de bois, corniches ou lucarnes.

3

Dans quel cas l'ITE est envisageable ?

L'isolation extérieure est **envisageable sur des façades sans décor ni intérêt patrimonial particulier**, sur des volumes simples et sans décrochement. L'ITE est adaptée pour la maison en matériaux industriels 1948-74, à surface lisse et sans ornement, et où les bénéfices énergétiques d'une ITE sont importants.

4

Quelles sont les critères d'une ITE acceptable en espace protégé ?

Le projet doit apporter toutes **les garanties d'une mise en œuvre discrète qui respecte le tissu bâti en espace protégé**. En fonction de l'édifice, il s'agit de bien spécifier les liaisons avec l'existant, en précisant la qualité des matériaux employés, leur finition et leur mise en œuvre pour reconstituer le dessin des façades et toitures.

Le service des Architectes des Bâtiments de France

L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) modifie l'aspect du bâtiment. Elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable déposée en mairie, accompagnée de :

- plan de situation de l'édifice dans la commune
- photographies couleurs des façades existantes
- insertion graphique proche et lointaine du projet
- plans, coupes et façades de l'existant et du projet
- détails des interfaces de l'ITE avec l'existant (rives de toiture, ouvertures, soubassement)
- notice précisant les matériaux employés, les teintes et la mise en œuvre

Lorsque l'immeuble se situe dans un espace protégé - abords de Monument Historique, Site Patrimonial Remarquable ou Site Naturel Protégé - l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France est requis **au titre de l'art. R.621-96 du Code du Patrimoine, de l'art. R.421-38 du Code de l'Urbanisme et de l'art. R.341-9 du Code de l'Environnement**. Son rôle est de limiter :

- La prolifération d'équipements techniques visibles
- La dégradation de la composition des façades
- Les nuisances sur l'aspect général d'un espace protégé

Pour un rendez-vous...

UDAP du Bas-Rhin

2 place de la République 67082 Strasbourg
03 69 08 51 00 udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin

17 place de la Cathédrale 68000 Colmar
03 89 20 26 00 udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

Conception UDAP 67
Crédits UDAP 67
Diffusion UDAP 67

Dans la même série
Intégrer des panneaux solaires
Isoler les toitures



Isoler les façades

la maison moderne en espace protégé

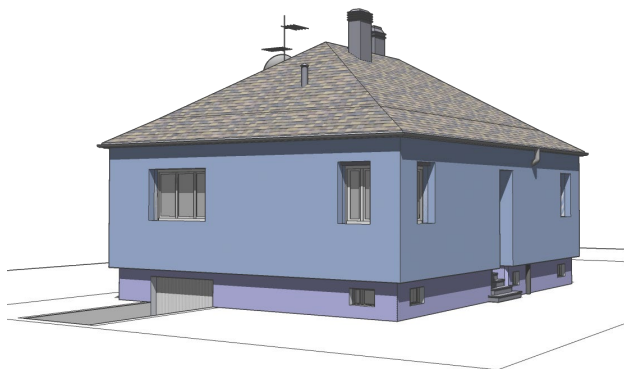
- ✗ sous-face réduite du débord de toiture
modénature absorbée dans l'isolant
disparition des garde-corps et ferronneries



- ✓ débord de toiture prolongé
modénatures reconstituées
marquise repositionnée



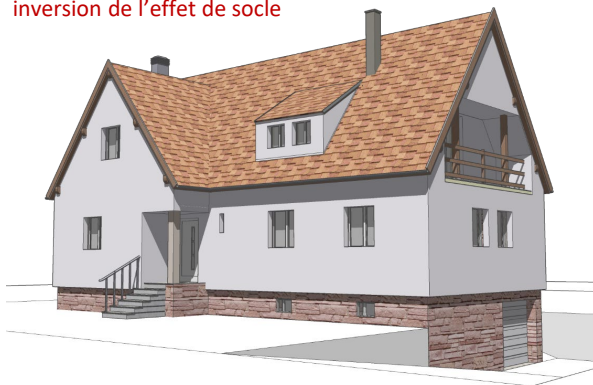
- ✗ disparition des tablettes, linteaux et volets
enduit plastique brillant, teinte et grain inadaptée
descente d'eau pluviale noyée dans l'isolant



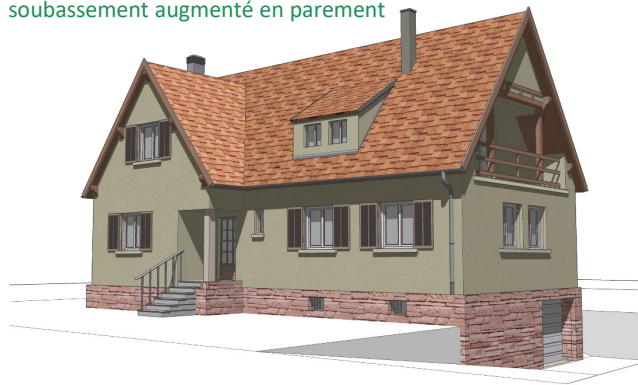
- ✓ appuis de fenêtres saillants reconstitués
enduit minéral taloché de teinte chaude
isolant prolongé en soubassement



- ✗ réduction du débord et de l'effet de pignon
lucarne épaissie, corniches et bois aborbés
inversion de l'effet de socle



- ✓ restitution d'un débord proportionné
isolation des combles par l'intérieur
soubassement augmenté en parement



Reconstituer les débords de toitures

Les **rives, débords de toitures, corniches et sous-faces** sont reproduites à l'identique. Les planches de rive sont épaissies, au besoin avec un joint creux, pour conserver le débord et l'effet de pignon.

Reconstituer le dessin de la façade

Le projet reconstitue les **appuis saillants et encadrements des fenêtres**, d'aspect pierre naturelle épaisse plutôt qu'en tablette aluminium. Les balcons, loggia, couvertines et acrotères font l'objet de détails d'exécution soignés.

Les **reliefs, modénatures et décors de la façade** (allège, moulure, corniche, bandeau filant, larmier, meneau, feuillure) sont préservées ou reconstituées avec des matières minérales et non plastiques.

Retrouver les teintes traditionnelles

La **finition minérale se rapproche d'un enduit à la chaux**, dans sa couleur (beige clair ou ocre pour les murs, rose-grès pour les encadrements) et dans son aspect (mat). La teinte est en accord avec le nuancier local, ni blanc, ni gris. Les revêtements plastiques épais ou organiques sont déconseillés.

Repositionner les ferronneries

Les **ferronneries, garde-corps, marquise** sont déposés puis refixés à l'identique sur des attentes prévues. **Les volets battants sont repositionnés** : ils participent à la composition des façades autant qu'à la régulation thermique du bâti.

Les **gouttières et descente d'eau pluviale** sont déplacées au nu extérieur des débords et façades, non pas noyées dans l'isolant

Retrouver les soubassements

Le **soubassement est isolé ou augmenté d'un parement pour ne pas apparaître en retrait**. Il peut être enduit dans une teinte légèrement plus sombre que les façades.